



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

### 4384<sup>e</sup> séance

Vendredi 28 septembre 2001, à 11 h 10  
New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Levitte . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Ahsan
	Chine . . . . .	M. Wang Yingfan
	Colombie . . . . .	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cunningham
	Fédération de Russie . . . . .	M. Granovsky
	Irlande . . . . .	M. Ryan
	Jamaïque . . . . .	Mlle Durrant
	Mali . . . . .	M. Ouane
	Maurice . . . . .	M. Bhuckory
	Norvège . . . . .	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour . . . . .	M. Mahbubani
	Tunisie . . . . .	M. Mejdoub
	Ukraine . . . . .	M. Kuchinsky

### Ordre du jour

Résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 26 avril 1996

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



*La séance est ouverte à 11 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 26 avril 1996**

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Erwa (Soudan) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2001/916, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Bangladesh, la Colombie, la Jamaïque, le Mali, Maurice, Singapour, la Tunisie et l'Ukraine.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Granovsky** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe de la manière dont le Gouvernement de la République du Soudan a répondu aux exigences des résolutions 1054 (1996) et 1070 (1996) du Conseil de sécurité. Nous prenons également acte des déclarations officielles pour appuyer la levée des sanctions contre le Soudan émanant de l'Organisation de l'unité africaine, du Bureau de coordination du

Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes, qui indiquent tous que le Soudan a pleinement respecté toutes les demandes qui lui ont été présentées.

Le Conseil, et c'est important, a évalué objectivement les mesures concrètes prises par le Gouvernement soudanais pour éliminer les motifs qui ont donné lieu aux sanctions. La Fédération de Russie considère comme une évolution positive le fait que l'Égypte et l'Éthiopie qui, dans le passé, avaient insisté pour que des sanctions soient prises à l'encontre du Soudan, ont levé officiellement leurs objections et appuient, quant à son principe, la demande du Gouvernement soudanais pour que soit levé le régime de sanctions.

Conformément aux exigences du Conseil de sécurité, le Soudan a achevé le processus d'adhésion à toutes les conventions antiterroristes internationales, y compris les accords interarabes et interafricains pertinents en la matière. Le comportement de bonne foi du Soudan dans ce domaine a créé les conditions d'une normalisation progressive de ses relations avec les États voisins et dans l'ensemble de la région.

Nous pensons que les mesures concrètes prises par le Gouvernement soudanais pour appliquer les résolutions 1054 (1996) et 1070 (1996), ainsi que la réaction positive de la communauté internationale à cet égard, sont une raison suffisante pour que Conseil de sécurité prenne maintenant la décision de lever les sanctions à l'encontre de la République du Soudan.

**Le Président** : Je vais mettre aux voix le projet de résolution qui est contenu dans le document S/2001/916.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

États-Unis d'Amérique

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1372 (2001) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Cunningham** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement des États-Unis estime que le Gouvernement soudanais a pris des mesures substantielles pour satisfaire aux demandes spécifiques de la résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité. Mais nous notons avec inquiétude que les suspects recherchés concernant la tentative d'assassinat contre le Président Moubarak à Addis-Abeba en 1995 n'ont pas été remis aux autorités pertinentes. Cela nous préoccupe.

Nous pensons néanmoins, comme les Gouvernements égyptien et éthiopien, que ces suspects ne sont plus au Soudan. Dans ce contexte, nous prenons très au sérieux les lettres adressées au Conseil par les Gouvernements égyptien et éthiopien, victimes des incidents qui ont été à l'origine des mesures prises par le Conseil de sécurité contre le Soudan, qui demandent que les sanctions soient levées de toute manière. Nous engageons vivement les autorités de tous les États à poursuivre leurs efforts pour traduire ces suspects en justice.

Le Soudan a récemment appréhendé à l'intérieur de ses frontières des extrémistes dont les activités seraient liées au terrorisme international. Le Soudan a également entamé de sérieuses discussions avec mon gouvernement sur les moyens de lutter contre le terrorisme. Nous nous félicitons de ces mesures et espérons que cette coopération se poursuivra. Nous attendons du Gouvernement soudanais qu'il s'engage pleinement dans la lutte contre le terrorisme international en prenant toutes les mesures nécessaires pour expulser les terroristes et refuser de les abriter.

Les États-Unis continuent également d'être préoccupés par les souffrances énormes que subit le peuple soudanais. La guerre civile au Soudan dure depuis 18 ans et cause d'immenses souffrances humaines. Il y a eu 2 millions de morts et des déplacements massifs de civils; les droits de l'homme continuent d'être violés; et des êtres humains y sont toujours traités comme des esclaves.

Mon gouvernement continuera d'exiger que le Gouvernement soudanais se penche sur ces questions pendant que nous oeuvrons à une plus grande coopération dans la lutte contre le terrorisme international. Le Président a nommé un Américain éminent, le sénateur John Danforth, pour qu'il continue de travailler sur ces

questions et d'autres avec le Soudan. C'est pourquoi les États-Unis se sont abstenus sur ce projet de résolution.

**Sir Jeremy Greenstock** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite vivement de ce que le Gouvernement soudanais ait, dans toute la mesure du possible, respecté les conditions posées par la résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité. La résolution d'aujourd'hui indique très clairement que le Conseil de sécurité est prêt à agir, une fois qu'il a l'assurance qu'un pays a satisfait aux exigences énoncées dans une résolution. D'autres États qui appuient actuellement le terrorisme devraient en prendre acte et suivre l'exemple du Soudan.

Nous nous félicitons particulièrement de la récente coopération du Soudan avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, même avant les événements du 11 septembre. Le fait que le Soudan ait ratifié les conventions pertinentes sur le terrorisme indique clairement les intentions de ce Gouvernement. Le Royaume-Uni continue de s'intéresser activement à la poursuite d'un accord de paix juste et durable, qui profitera à toute la population du Soudan. La levée des sanctions permettra d'intensifier l'activité diplomatique en ce sens. Nous attendons avec intérêt le jour où les débats du Conseil de sécurité sur le Soudan porteront sur l'appui international à un tel règlement de paix.

**M. Ryan** (Irlande) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement irlandais a pris note et se félicite des mesures prises par le Gouvernement soudanais pour respecter les dispositions des résolutions 1054 (1996) et 1070 (1996) du Conseil de sécurité. Les conditions requises pour la levée des sanctions étant à présent satisfaites, mon gouvernement souscrit aux termes de la résolution dont nous sommes saisis.

Bien que le Conseil de sécurité reconnaisse aujourd'hui que les conditions très strictes à remplir pour la levée des sanctions ont été satisfaites, et que les sanctions sont levées pour cette raison, le Gouvernement irlandais reste profondément préoccupé devant la situation générale qui règne au Soudan sur les plans politique et humanitaire ainsi que sur celui des droits de l'homme. Nous exhortons le Gouvernement du Soudan à cesser immédiatement de prendre pour cible la population civile et de permettre la fourniture de l'aide humanitaire, dans des conditions de sécurité, à ceux qui en ont besoin. Nous engageons le Gouvernement du

Soudan à entreprendre un processus sérieux de négociation par le biais de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de parvenir à un règlement politique juste et durable du conflit du Soudan et à négocier un cessez-le-feu général.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Soudan.

**M. Erwa (Soudan) (parle en arabe)** : D'emblée, j'ai l'honneur de vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, du brio avec lequel vous avez mené les délibérations du Conseil de sécurité au cours du mois de septembre. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Colombie, de l'excellente manière dont il a assuré la direction du Conseil le mois dernier.

Je tiens à souhaiter la bienvenue au Secrétaire général et à lui dire que nous nous félicitons de sa présence à cette réunion très importante, au cours de laquelle on délibère d'une question qui affecte mon pays.

Je m'adresse directement au Conseil à la suite de l'adoption de la résolution relative à la levée des sanctions contre le Soudan. Cette résolution est le fruit d'efforts considérables accomplis par le Soudan afin de coopérer avec la communauté internationale, telle qu'elle est représentée au Conseil de sécurité, en se fondant sur les principes de base de la politique étrangère du Soudan, qui est ancrée dans notre attachement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, qui sont les objectifs principaux du Conseil.

Je voudrais saisir cette occasion propice pour remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui ont apprécié à leur juste valeur le sérieux et la bonne volonté dont mon pays a fait preuve pour mettre fin aux facteurs qui ont mené à l'imposition de sanctions contre mon pays en 1996. Je remercie tout particulièrement le groupe du Mouvement des pays non alignés au sein du Conseil, qui s'est porté coauteur de cette

résolution au nom de tous les membres du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais également remercier les membres permanents du Conseil qui ont su reconnaître la sagesse de mon pays ainsi que sa volonté de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Plus d'un an s'est écoulé depuis que le Conseil a été saisi de la question de la levée des sanctions imposées au Soudan. En fait, ceci s'est produit, Monsieur, lors de votre dernière présidence du Conseil. Pendant cette période, de nombreux dialogues bilatéraux ont eu lieu entre le Soudan et certains membres du Conseil de sécurité. Bien que ces dialogues aient retardé quelque peu l'adoption de cette résolution, nous pouvons dire sans hésitation qu'ils ont été constructifs et utiles et qu'ils ont été caractérisés par un travail diplomatique sérieux et professionnel, et nous estimons que cet effort constituera une base solide qui mènera à une coopération élargie à l'avenir.

En conclusion, je voudrais saisir cette occasion historique pour réitérer au Conseil, au nom du Gouvernement et du peuple de mon pays, que la résolution qui vient d'être adoptée encouragera vivement mon pays à aller de l'avant et à coopérer aux efforts visant à éliminer le terrorisme, ainsi qu'à continuer de participer activement aux travaux de la communauté internationale et de ses organes, et en premier à ceux du Conseil de sécurité, afin d'éliminer le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations et de créer un monde où règnent la justice, la paix, la sécurité et la stabilité.

**Le Président** : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de notre examen du point de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 25.*